



DELIBÉRATION N°84/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**Accueil de familles ukrainiennes :
Convention de mise à disposition
d'un logement à titre gracieux avec
l'Association CECLER**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le huit septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 septembre 2022

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT– Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Joël BAUDRIER – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN.

Etaient représentés :

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI
Mme Christiane ZELUS par M. Joël DE AMORIM
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT

Etait absent : M. Jean-Louis ANTONY

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

A la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Commune de Volvic exprime son soutien au peuple ukrainien et met en œuvre un certain nombre d'actions en lien avec différentes associations.

La Commune de Volvic se porte, notamment, candidate pour accueillir des familles ukrainiennes en mettant à disposition un logement communal sis 10, route de la Libération dans le cadre d'un partenariat avec l'Association CECLER.

Pour ce faire, il conviendra de procéder à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, jointe au présent rapport, à intervenir entre la Commune de Volvic et l'Association CECLER précisant les modalités d'occupation dudit logement communal.

La mise à disposition du logement sera consentie à titre gracieux (Loyer et charges compris) pour une durée d'un an.

Ainsi, le Conseil Municipal, Aurélie FERNANDES entendue, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20220908-84-2022-DE
Date de réception préfecture : 09/09/2022

- D'approuver la mise à disposition à titre gracieux du logement communal au titre de l'accueil de familles ukrainiennes en partenariat avec l'association CECLER,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux à intervenir entre la Commune de Volvic et l'association CECLER.

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

le : 09/09/2022

Publié ou notifié

Le : 09/09/2022

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

